

COMMUNE DE

Bougnon

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 5. ANNEXES

### 5.2. Note relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets

Pièce n° 5.2.4

Arrêté par délibération du Conseil Municipal  
le 08 juillet 2019

Approuvé par délibération du Conseil Municipal  
le

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

**INITIATIVE Aménagement et Développement**

Adresse : 4 passage Jules DIDIER, 70000 VESOUL - Fax :  
03.84.75.31.69



*initiative*

Tel : 03.84.75.46.47 - e-mail : initiativead@orange.fr  
Tel : 03.81.83.53.29 - e-mail : initiativead25@orange.fr



# **LES DECHETS MENAGERS**

## **A BOUGNON**

**Source** : site internet du SICTOM Val de Saône

Le SICTOM Val de Saône gère la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés ». Elle assure :

- la gestion des équipements de pré-collecte et de collecte des apports volontaires ;
- l'organisation de la collecte des déchets ménagers soit en régie, soit avec des prestataires privés,
- le transfert de déchets collectés vers les centres de tri ;
- la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation en direction des publics divers (habitants, organismes logeurs, communes adhérentes...)

Le SICTOM assure la collecte des ordures ménagères selon le rythme suivant :

- 1 fois par quinzaine et toutes les semaines durant la période estivale (29 juin au 30 août 2015)
- 1 fois par semaine pour les communes suivantes : Port-sur-Saône, Jussey, Saint-Loup-sur-Semouse, Fougerolles centre

La collecte du tri est effectuée 1 fois par quinzaine.

Les déchets particuliers (produits chimiques, encombrants, gravats, ...) peuvent être amenés à la déchèterie de Pusey.

La Communauté de Communes a mis en place la *redevance incitative* (payement au nombre de levées).

# Collecte des ordures ménagères à domicile déchets recyclables et non recyclables.



## Les déchets acceptés en vrac dans votre bac de tri



**CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS**  
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS,...)



**EMBALLAGES METALLIQUES**  
(CONSERVES, CANETTES, AEROSOLS, BOÎTES DE THÉ,...)



**EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES**



**BOITEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE**

**NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS À L'EAU « PROPRE »**  
mais avec votre eau de vaisselle par exemple.

.....

**RETENEZ LES MOTS CLÉS DU TRI :**  
EMBALLAGES • TEMPORAIRES  
VIDES • PAS IMBRIQUÉS  
MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC

## Destination des déchets triés :

### "Bacs jaunes"

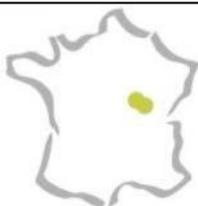
MATÉRIAUX	CENTRE DE RECYCLAGE	SECONDE VIE
Journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey (88)	Papier journal
Papiers (gros de magasin)	Gemdoubs Novillars (25)	Papier pour carton
Cartonnettes	Gemdoubs Novillars (25)	Papier pour carton
Briques alimentaires	Revipac - Novatissue Laval-sur-Vologne (88)	Papier toilette, papier essuie-tout
Flacons, bouteilles en plastique	Valorplast	Bouteilles, polaires, tuyaux, arrosoirs...
Emballages acier	Arcelor Grande Synthe (59)	Boîtes de conserve, voitures, chariots...
Emballages aluminium	Affimet Compiègne (60)	Canettes, cadres de vélo, pièces pour mécanique...
Refus de tri	Préval Pontarlier (25)	Valorisation énergétique



100 % des balles ont été déclarées conformes par les repreneurs.

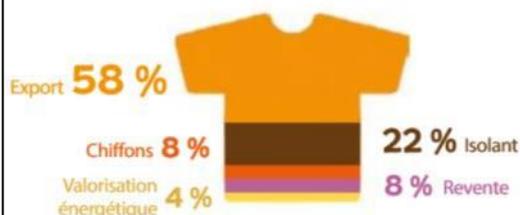
### Verre

Le verre reçoit un premier traitement à l'usine **Solover** à Champforgeuil (71) : il est débarrassé des éléments indésirables (métaux, papiers...) puis broyé pour être transformé en calcin.



Ce calcin est ensuite envoyé à **Verallia** à Chalon sur Saône (71) où il servira d'ingrédient de base à la fabrication de nouvelles bouteilles en verre.

### Textiles

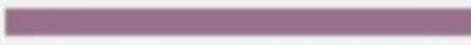
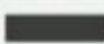


Métisse® est une gamme d'isolant thermique et acoustique pour le bâtiment, conçue à partir de coton recyclé.

### Sous-produits

MATÉRIAUX	TONNAGE	LIEU DE VALORISATION	TYPE DE VALORISATION
1. Mâchefers	4 793 t	Chantiers de voirie (25)	
2. REFIOM	995 t	GSES à Sondershausen (Allemagne)	
3. Cendres sous chaudière	93 t	Suez à Vaire (70)	
4. Métaux non ferreux	87 t	Rolanfer à Yutz (57)	
5. Métaux ferreux	560 t	Baudelet à Blaringhem (59)	
6. Refus de crible	111 t	Baudelet à Blaringhem (59)	

Nature des produits amenés en déchetteries :

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGE	EVOLUTION 2015-2016
 Batteries	40 t	 + 6 %
 Bois	6 845 t	+ 0,6 %
 Capsules Nespresso	11 t	 + 24 %
 Cartons	1 525 t	 + 9,3 %
 Cartouches d'encre	3 t	 + 31 %
 Déchets diffus spécifiques	195 t	 + 16 %
 Déchets d'équipements électriques et électroniques	1 464 t	 + 11 %
 Déchets verts	10 558 t	 + 4,6%
 Métaux	1 532 t	 + 8,6 %
 Gravats	5 102 t	+ 1,1%
 Huiles minérales	56 t	 + 6 %
 Huiles végétales	31 t	+ 0,5 %
 Incinérables	5 026 t	- 0,8 %
 Mobilier	2 318 t	 + 76 %
 Néons / Ampoules	5 t	+ 2 %
 Non valorisables	2 173 t	 + 16 %
 Piles	20 t	 + 15,5 %
 Plâtre	920 t	 + 135
 Pneus	399 t	 + 14,3 %
 Roues	61 t	 + 31,1 %

## Devenir des déchets apportés en déchetteries :

TYPE DE DÉCHETS	SITES DE VALORISATION	TYPE DE VALORISATION
1. Batteries	- GDE à Evans (39)	 
2. Bois	- Norske skog à Golbey (88) - IKEA à Lure (70)	 
3. Capsules Nespresso*	- Collectors à Rungis (94)	
4. Cartons	- Gemdoub à Novillars (25)	
5. Cartouches d'encre	- Collectors à Mornant (69) - Recycl me au Bélieu (25)	  
6. Déchets diffus spécifiques*	- Tredi à Salaise sur Sanne (38), Hombourg (68) et St Vulbas (01) - Triadis Services à Rouen (76) - Remondis à Amblainville (60) - APF à Longvic (21)	  
7. Déchets d'équipements électriques et électroniques*	- Jura tri à Lons-le-Saunier (39) - Godard à Chenôve (21) - Galloo à Vernouillet (78) - Envie2e à Valentigney (25) - Terecoval à La Chambre (73)	   80 % 9 % 11 %
8. Déchets verts	- Préal à Pontarlier (25) et agriculteurs partenaires	
9. Métaux	- GDE à Evans (39) - Massacrier à Maïche (25)	
10. Gravats	- Carrières de Chaffois (25) - Faivre Rampant aux Fins (25)	
11. Huiles minérales*	- Osilub à Gonfreville-l'Orcher (76)	 
12. Huiles végétales*	- Asap à Pradette (09)	
13. Incinérables	- Suez à Pontarlier (25) - Suez à Fontaine-Les-Clerval (25)	 
14. Mobilier*	- Envie à Toul (54) - GDE à Evans (39) - Egger à Rambervillers (88) - Juratri à Lons-le-Saunier (39) - Derichebourg à Pagny sur Meuse (55) - BCCI à Villiers sous Montrond (25)	   58 % 33 % 9 %
15. Néons / Ampoules*	- Artemise à Vulcaines (10) - Sarp industries à Limay (78) - Lumiver à Seclin (59)	   86 % 10 % 4 %
16. Non valorisables	- Suez à Fontaine-Les-Clerval (25)	
17. Piles*	- Eurodieuze à Dieuze (57) - Meta regeneration à St Auban (04)	  75 % 25 %
18. Plâtre*	- Ritleng Revalorisations à Rohr (67)	   90 % 7 % 3 %
19. Pneus	- Collet Environnement à Brazey en Plaine (21) - Alpha recyclage à Brevans (39)	  Réemploi 51 % 40 % 9 %
20. Roues	- Wetzel à Beure (25) - Massacrier à Maïche (25)	

# **L'EAU POTABLE**

## **A BOUGNON**

**Source : Syndicat des Eaux du Breuchin**

### **Gestion du réseau d'eau potable.**

Le service est géré au niveau communal, en régie, ne concerne que la distribution de l'eau potable, et dessert 244 abonnés pour 532 habitants en 2015.

La commune est alimentée par le syndicat des eaux du Breuchin qui exploite deux puits sur la commune de Breuches. Aucune présence de ressources en eau destinée à la consommation humaine n'est à signaler sur le territoire communal.

### **La ressource.**

Le Syndicat du Breuchin exploite deux puits sur la commune de Breuches. Il produit 12 000 m<sup>3</sup>/j. En 2015, le volume total prélevé a été de 1 920 772 m<sup>3</sup>/an, soit en moyenne 5 262 m<sup>3</sup>/j.

Il reste donc une marge théorique de 7 000 m<sup>3</sup>/j environ. Cependant, le Syndicat du Breuchin doit réserver un débit de secours de 7 000 m<sup>3</sup>/j environ pour l'alimentation de l'Agglomération de Vesoul en cas de problème sur la Font de Champdamoy. Dans ce cadre, le syndicat du Breuchin ne dispose pas de marge importante, et notamment n'accepte plus le raccordement de nouvelles communes depuis plusieurs années.

### **La consommation à Bougnon.**

Bougnon a actuellement une population de 532 habitants (2015), soit une consommation de 1250m<sup>3</sup> par jour (données 2015).

### **Evaluation des besoins à Bougnon.**

La commune a pour projet d'accueillir environ 0.55% de population par an, ce qui représente environ 60 nouveaux habitants. La taille des ménages prévue à l'horizon 2034 est de 2.25. Cela représente un besoin de 23 logements pour la simple décohabitation, ainsi que 27 logements pour l'accueil de la nouvelle population, soit un besoin total de 50 logements.

Cela représente un besoin supplémentaire de 9m<sup>3</sup> par jour, soit un besoin largement inférieur aux limites de production du syndicat.

### **Qualité des eaux.** (voir tableau d'analyse page suivante).

Un suivi régulier de la qualité de l'eau potable distribué par le Syndicat des Breuches est effectué par l'ARS, avec plusieurs analyses d'eau par an au niveau de différents points de distribution répartis sur l'ensemble des communes desservies.

**Ces analyses ne mettent pas en évidence de problèmes importants ou récurrents** (dépassement des limites de qualité), par contre il existe un problème lié à la présence de désinfectants dans l'eau, ce qui n'empêche pas la consommation.

Ces problèmes concernent surtout le taux de chlorite (composé de chlore, lié à la désinfection) et la présence de bactérie non pathogène.

Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

(source: <https://orobnat.sante.gouv.fr>).

Informations générales	
Date du prélèvement	12/06/2019 09h20
Commune de prélèvement	BOUGNON
Installation	BOUGNON
Service public de distribution	AD. COM. BOUGNON
Responsable de distribution	MAIRIE DE BOUGNON
Maître d'ouvrage	MAIRIE DE BOUGNON

Conformité	
Conclusions sanitaires	Le taux de désinfectant trop élevé donne à l'eau un goût et des odeurs et peut conduire à la formation de sous produits indésirables. Néanmoins, l'eau peut être consommée.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	oui

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
AMMONIUM (EN NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0.1 mg/L
ASPECT (QUALITATIF)	0		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	5 n/mL		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	1 n/mL		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
BIOXYDE DE CHLORE MG/L CLO2 *	0,33 mg/L		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	269 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
COULEUR (QUALITATIF)	0		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
ODEUR (QUALITATIF)	0		
PH	8,3 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unité pH
TEMPÉRATURE DE L'EAU *	18,4 °C		≤ 25 °C
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	<0,50 NFU		≤ 2 NFU

**Le réseau de Bougnon** (voir plan en annexes)

Le réseau d'eau potable a évolué au fil du temps pour desservir les zones urbanisées de la commune. Les parcelles prévues à l'urbanisation sur la commune sont toutes desservies par le réseau de distribution d'eau potable.

**Les interconnexions.**

Le Syndicat des Breuches ne dispose pas d'une interconnexion.

# **L'ASSAINISSEMENT**

## **A BOUGNON**

**Sources : RPQS de 2015**

#### **Assainissement eaux usées.**

Bougnon a retenu par délibération en date du 15 septembre 2011 un plan d'assainissement collectif sur le territoire communal. 5 habitations restent en assainissement individuel.

Le service est géré au niveau communal, en régie, et consiste en la collecte et le transport des eaux usées, et dessert en 2015 223 abonnés, soit 532 habitants.

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 7.07 km de réseau unitaire hors branchements, et de 1.76 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 8.83 km.

La station de traitement des eaux usées de Bougnon, située à l'Ouest du village, est un lagunage naturel mis en service le 31 décembre 1994, d'une capacité nominale de 400 équivalents habitants. D'après les volumes d'eau facturés en 2015 aux abonnés raccordés au réseau collectif (20 427 m<sup>3</sup>) et en prenant un ratio de 150 l/j/personnes, 373 personnes sont raccordées sur le lagunage communal, qui a donc encore une marge de 27 personnes environ.

#### **Assainissement eaux pluviales.**

Les eaux pluviales sont récupérées par les réseaux unitaires présents au niveau du village. Elles sont renvoyées vers les mêmes pertes que les eaux usées traitées, via des déversoirs d'orage en amont des stations d'épuration.

#### **Evolution prévisible des systèmes d'assainissement.**

Il n'y a pas d'évolution majeure prévue pour le système d'assainissement de Bougnon. Les secteurs constructibles (AU) au niveau du village seront gérés en assainissement collectif.

#### **Zonage d'assainissement.**

La commune dispose d'un zonage d'assainissement approuvé en 2012.

L'ensemble des secteurs raccordés aux réseaux existants est classé en zone d'assainissement collectif.